



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de la sécurité et de la justice  
Mme Lorraine Ducommun  
Grand-Rue 27  
1700 Fribourg  
*Courriel*

Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
www.fr.ch/atprd

Réf: MS/coc - 3491

Courriel: secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 27 septembre 2013*

## **Règlements Dublin III et Eurodac – consultation fédérale**

Madame,

Nous nous référons à votre courriel du 22 août 2013 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 23 septembre 2013. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence et vous fait les remarques suivantes (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

### **I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission relève que des règles relatives à la transmission de données personnelles sont fixées dans ces règlements et paraissent conformes aux principes de protection des données.

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de nous informer de la suite que vous y accorderez, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite considération.

Marc Sugnaux  
Président